



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Publié le 07/04/2025

Conseil Syndical Session du 2 avril 2025

Le deux avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Luc BERTHOUD - Florence BOURGEOIS - Lionel DARBON - François FOURCHES - Michel FRUGIER - Florian MAITRE - Yves MERCIER - Vincent MIGUET - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT a donné mandat à Christophe PIERRETON - Benoît PERROTTON - Daniel ROCHAIX - Edouard SIMONIAN - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU - Thierry REPENTIN

Excusés : Robert AGUETTAZ - Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT - Philippe DA SILVA LOPES - Rudolph DI GIORGIO - Thibaut GUIGUE - Benjamin LOUIS - Pascal MITHIEUX - Josette REMY - Olivier ROGNARD - Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD - Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Luc BERTHOUD

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° C25-14

COMMUNE DE LA RAVOIRE – RD 1006 CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL RELATIVE A DU FONCIER SITUE SUR LA COMMUNE DE LA RAVOIRE ET APPARTENANT AUX CONSORTS VOIRON

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie a lancé en 2022, en partenariat avec la commune de La Ravoire et Grand Chambéry, une étude de requalification du secteur de la RD 1006 sur la commune de La Ravoire.

La Commune de La Ravoire a informé Chambéry-Grand Lac économie du projet des consorts VOIRON (EARL VOIRON HORTICULTEURS), propriétaires d'un foncier de 11 495 m² sur la commune de La Ravoire, de céder ce tènement.

Cette emprise correspond aux parcelles cadastrées section C numéros 374, 326, 302, 353, 291, 300 et 293. Le prix convenu est de 2 076 400 € pour la totalité.

Ce foncier est particulièrement stratégique pour Chambéry-Grand Lac économie, attentif aux mutations intervenant dans ce secteur. En effet, le tènement se situe dans le périmètre de l'étude de requalification de la RD 1006 et est classé UAm (Zone Urbaine d'activités mixtes) au PLUi de Grand Chambéry.

A ce titre, l'EPFL maîtrise d'ores et déjà pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie plusieurs tènements situés le long de la RD 1006, et notamment la maison limitrophe Dacquin, cadastrée section C n°368 et 370, dont le portage a été acté par délibération n°C21-46 en date du 16 juin 2021.

Par courrier du 26 septembre 2024, Chambéry-Grand Lac économie a sollicité Grand Chambéry pour adresser une demande de portage à l'EPFL Savoie.

À la suite du conseil d'administration du 25 mars 2025, l'EPFL Savoie a donné une suite favorable à cette demande de portage aux conditions financières suivantes :

Durée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % d'avance en capital / an et paiement du solde au terme du portage.

- ✓ Considérant l'emplacement stratégique des parcelles et l'intérêt pour Chambéry-Grand Lac économie de maîtriser à terme ce foncier ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL de la Savoie portant sur l'acquisition d'un foncier de 11 495 m² correspondant aux parcelles situées sur la commune de La Ravoire, cadastrées section C numéros 374, 326, 302, 353, 291, 300 et 293.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 2 avril 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente